

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle des fêtes de Montsauche les Settons.

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Sylvie SACANVILLE, Brigitte GAUDRY, Diane MARTIN, Françoise MENUUEL, Eveline BARTHELEMI, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Marie LECLERCQ, Odile RAPPENEAU, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Maxime GAUTRAIN, Marcel PESCHAIRE, Robert SAUTEREL, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Patrice GRIMARDIAS, Roger PERRAUDIN, Jean-Jacques PIC, Christian TISSERAND, Eric JUSSIÈRE, Fabien BUSSY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Jean-Pierre LACROIX, Jean-Pierre GIRARD, Daniel MARTIN, André GUYOLLOT, Patrice JOLY, François DUMARAIS, Daniel GRANGER, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Michel GOBILLON à Patrice JOLY, Patrick LOISY à Odile RAPPENEAU, Isabelle BOUCHOUX à Brigitte GAUDRY, Jean-Pierre ANTRIEUX à Jean-Sébastien HALLIEZ, Fabien BAZIN à Jean-Pierre LACROIX, Agnès GERMAIN à Jean-Jacques PIC ;

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

1. Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Cf annexe 1 – compte-rendu du conseil du 14 février 2020

Le Président soumet aux membres du conseil le compte-rendu du conseil communautaire du 14 février 2020.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil.

2. Finances

A. Budget

Cf annexe 2 – synthèse budgétaire

Cf annexe 3 – gestion active de la dette

Cf annexe 4 – tableau état des emprunts

Cf annexe 5 – tableau répartition des investissements

Cf annexe 6 – bilan OT saison 2019

- **Vote des comptes de gestion 2019**

Le Vice-président délégué aux finances présente les comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Les comptes de gestion 2019 sont soumis au vote du conseil communautaire qui les approuve à l'unanimité.

- **Vote des comptes administratifs 2019**

Le Vice-président délégué aux finances présente les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Il invite le Président à quitter la salle pour procéder au vote de ces derniers.

Les comptes administratifs 2019 sont soumis au vote du conseil communautaire qui les approuve à l'unanimité.

- **Vote des affectations de résultats 2019**

Le Vice-président délégué aux finances présente les affectations de résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Les affectations de résultats 2019 sont soumises au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 34 voix pour et 6 abstentions.

- **Vote des budgets primitifs 2020**

Le Vice-président délégué aux finances présente les budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes.

Il rappelle que les dettes cumulées des 3 anciennes communautés de communes ont créé des difficultés en termes de trésorerie. Aussi, il est proposé pour 2020 de recourir à un emprunt d'un montant de 1 063 362,29 € fléché sur la voirie afin d'équilibrer le budget principal.

Le Président est questionné sur la pertinence de soumettre le vote du budget 2020 à l'équipe actuelle sachant qu'un renouvellement du conseil communautaire interviendra prochainement à la suite des élections municipales.

Le Président explique que le calendrier électoral des élections municipales ne tient pas compte des délais nécessaires au vote des budgets intercommunaux, ni même à l'organisation des débats budgétaires. Aussi, il aurait été compliqué pour la nouvelle équipe de s'imprégner et de voter le budget dans un délai si court.

Le Vice-président délégué aux finances rappelle que lors du conseil communautaire du 9 décembre 2019, un comparatif des dépenses en investissement par territoire avait été sollicité par les membres présents. Aussi, il présente le tableau de répartition des investissements par ancien territoire.

Les nouveaux projets engagés depuis la fusion reflètent une répartition équitable des dépenses en investissement sur l'ensemble du territoire.

Le Vice-président délégué aux finances soumet les budgets primitifs 2020 au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 34 voix pour et 6 abstentions.

- **Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2020**

Cf annexe 7 – budget annexe déchets

Le Vice-président délégué aux finances rappelle que le conseil communautaire du 14 février dernier a acté une augmentation de 3 % des Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) du Haut Morvan et des Grands Lacs du Morvan.

Il est alors proposé, après analyse du budget primitif 2020, d'augmenter de manière égale les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2020 des secteurs des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan de 3 %.

Aussi, il est proposé de modifier les taux d'enlèvement des ordures ménagères comme présenté ci-dessous :

TEOM	Rappel Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2020
ZIP 1,2,3,4,5 (territoire des Portes du Morvan)	14,16 %	14,45 %
ZIP 6 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 2)	12,82 %	13,09 %
ZIP 7 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 1)	11,34 %	11,58 %

A noter que cette augmentation permettra de ne pas creuser davantage le déficit structurel du budget annexe de gestion des déchets mais ne pourra pas le couvrir. Plusieurs pistes sont à l'étude afin de réduire le déficit structurel du budget, dont la révision des modalités d'attribution des sacs poubelles.

Par ailleurs, il est envisagé d'étudier une harmonisation du mode de financement de la gestion des déchets à l'ensemble du territoire. Un choix devra être acté par la nouvelle équipe communautaire avant le 1^{er} octobre 2021 pour une mise en place en 2022.

Les taux de la TEOM 2020 des secteurs des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan sont soumis au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 34 voix pour et 6 abstentions.

- **Vote des taux d'imposition 2020**

Le Vice-président délégué aux finances propose, après analyse du budget primitif 2020, d'augmenter les taux d'imposition 2020 de 1,5 %.

Il ajoute qu'à compter de 2020, les collectivités ne peuvent plus modifier le taux de la taxe d'habitation.

Aussi, il est proposé de modifier les taux d'imposition comme présenté ci-dessous :

Taxes	Rappel Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2020
D'habitation	10,78 %	10,78 %
Foncière (bâti)	5,70 %	5,79 %
Foncière (non bâti)	19,48 %	19,77 %
CFE	12,04 %	12,22 %
CFE Z	27,47 %	27,88 %

Il ajoute que le produit de la taxe GEMAPI budgétisé pour l'année 2020 est de 19 269,00 €.

Aussi, il est également proposé de valider le montant 2020 du produit de la taxe GEMAPI.

Les taux d'imposition 2020 et le produit de la taxe GEMAPI 2020 sont soumis au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 34 voix pour et 6 abstentions.

3. Questions diverses

- **Gouvernance pour la prochaine mandature**

Cf annexe 8 – quelle gouvernance pour la prochaine mandature ?

Le Président présente le document de travail réalisé par la direction, les responsables de service et les chargés de mission de la communauté de communes permettant de revenir sur la mandature 2017-2019 et ainsi envisager des pistes de réflexion pour l'exercice de la prochaine mandature.

- **Remerciements**

Le Président informe le conseil qu'il ne fera pas parti de l'exécutif lors de la prochaine mandature mais sera bien entendu disponible pour accompagner la future équipe.

Il tient à remercier les Vice-présidents qui ont su s'adapter à leurs fonctions et leurs thématiques respectives, ainsi que les conseillers communautaires pour les débats enrichissants.

- **Intervention**

Le conseiller communautaire, et Maire de la commune d'Ouroux en Morvan, informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu avec les jeunes agriculteurs porteurs du projet d'atelier de transformation de lait dans le Morvan et félicite leur démarche.

Il tient également à remercier les agents de la communauté de communes pour leur travail.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

Fin de séance : 20h15